



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

timbres

Question écrite n° 54578

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le prix des timbres-poste. En effet, il est prévu d'augmenter le timbre-poste ordinaire de 50 à 53 centimes début mars 2005 après l'augmentation de 8,7 % en juin 2003. Certaines associations de consommateurs signalent que cette augmentation de 6 % va à nouveau grever le pouvoir d'achat de nos concitoyens, plus particulièrement les plus démunis. La tarification de ce service public postal devrait en toute normalité suivre l'inflation et ne pas dépasser la hausse des salaires prévue en 2005 (rattrapage du SMIC : plus 5,2 en juillet 2005 et fonction publique (proposition du ministre) : plus 0,5 % en juillet). Les Français ont déjà subi en 2004 ou subiront en 2005 des hausses importantes (santé, CSG, électricité, eau, gaz, produits pétroliers, loyers, etc.). Elle lui demande donc quelles sont ses réponses aux remarques des associations de consommateurs.

Texte de la réponse

Le prix du timbre passera de 0,50 euro à 0,53 euro au 1er mars 2005, pour les envois jusqu'à 20 grammes. Le prix du timbre à destination de l'Europe passera de 0,50 euro à 0,55 euro, y compris pour les envois à destination des dix nouveaux pays membres de l'Union européenne. Avec 0,53 euro, le prix du timbre en France se situera dans l'exacte moyenne des tarifs européens pour l'envoi d'une lettre domestique. Avec 0,55 euro, le prix du timbre pour l'envoi d'une lettre en Europe restera l'un des moins chers du marché européen. Pour les dix nouveaux pays membres de l'Union européenne ce nouveau tarif constitue une baisse significative du prix des envois qui est actuellement de 0,75 euro. Cette hausse de tarifs a pour objectif de poursuivre l'amélioration de la qualité du service rendu au client (en un an, le taux de lettres arrivant le lendemain du jour de leur dépôt est déjà passé de 69 % à près de 80 % à fin novembre 2004 et doit atteindre 85 % d'ici à 2007) et de financer, pour cela, la modernisation de l'outil industriel du courrier, dont le coût représente un investissement de 3,4 milliards d'euros sur cinq ans. Rappelons que sur une longue période, l'indice des prix postaux a progressé significativement moins vite que l'inflation. Cette augmentation n'est donc qu'une mesure de rattrapage en phase avec les dispositions contenues dans le contrat de Plan entre La Poste et l'État pour la période 2003-2007. L'impact sur le budget des ménages sera en moyenne de l'ordre de moins de 0,30 euro par mois et par ménage.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54578

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2004, page 10367

Réponse publiée le : 8 mars 2005, page 2430